

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4ÈME Réunion de 2016

Séance du 19 octobre 2016

CD20161019_32

id. 2863

L'an deux mille seize le dix neuf octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**

L'Etat, dans le cadre de la réforme des politiques publiques "petite enfance et soutien à la parentalité" a souhaité mettre en oeuvre **des schémas départementaux des services aux familles** dont l'objet est de parvenir à un diagnostic commun des besoins sur le territoire et à l'élaboration d'un plan de développement concerté des services aux familles.

Le pilotage de ce dispositif a été confié au Préfet, l'animation des dispositifs et leurs financements ont été transférés à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) pour 2013-2017.

Dans le Département de Tarn-et-Garonne, un comité de pilotage a été constitué sous la présidence du Préfet avec la participation de la CAF, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), de l'Education Nationale et du Conseil Départemental.

La démarche partenariale, ainsi impulsée, vise à permettre l'optimisation des moyens pour les publics les plus en demande et la réduction des inégalités territoriales.

La Caisse d'Allocations Familiales a souhaité intégrer à cette démarche, en parallèle, une réflexion sur l'animation de la vie sociale. Les objectifs poursuivis par la CAF, dans le cadre de ce processus d'élaboration d'un schéma départemental des services aux familles, sont les suivants :

- impulser une nouvelle politique traduite dans la convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre l'Etat et la CNAF pour 2013 – 2017, mais pour laquelle un socle important existe déjà en Tarn et Garonne,
- permettre l'accès à un mode de garde du jeune enfant pour toutes les familles,
- concourir à l'éducation et à l'autonomie des jeunes,
- soutenir les fonctions parentales,
- créer sur chacun des territoires infra départementaux les conditions du bien vivre ensemble. Ce qui amène la Caisse d'Allocations Familiales à proposer de traiter dans un même schéma l'animation de la vie sociale.

Le Département est concerné par les travaux relatifs à l'axe "service aux familles" notamment au titre de ses compétences en matière de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de protection de l'enfance. L'axe "animation de la vie sociale" concerne les communes et EPCI.

Considérant ces différents éléments, à la demande de Monsieur le Préfet, Monsieur le Président sollicite l' accord de l'Assemblée Départementale pour :

- valider les 4 priorités concernant l'axe "service aux familles" du "schéma départemental services aux familles et animation de la vie sociale" :

- permettre l'égal accès à un mode de garde du jeune enfant à toutes les familles, en particulier les plus vulnérables, tant sur les modes d'accueil individuel, collectif que familial ;

- accompagner les parents qui rencontrent des difficultés pour assurer leur fonction parentale ;
- concourir à la coéducation et à l'autonomie des jeunes de 11 à 18 ans pour en faire les citoyens ressources de demain ;
- garantir un pilotage global et concerté permettant de répondre aux enjeux du schéma.

- mandater les services de la Direction de la Solidarité Départementale (D.S.D) pour poursuivre les travaux menés avec les services de l'Etat et la CAF sur la base de ces 4 axes de travail.

- valider, les volets du projet de schéma départemental "service aux familles" et animations de la vie sociale (ainsi que les fiches actions correspondants) entrant dans le domaine de compétence du Département en matière de PMI et de protection de l'enfance annexés au présent rapport et l'autoriser à signer les documents correspondants.

- donner délégation à la Commission Permanente pour étudier la version définitive du schéma départemental des services aux familles et animation de vie sociale et l'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir dans ce cadre.

Monsieur le Président précise que ces dispositions ne nécessitent pas l'inscription de crédits supplémentaires eu égard au fait que le Département intervient dans ce cadre au titre de ses compétences de droit commun en matière d'action sociale et de protection maternelle et infantile (PMI).

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'ensemble des propositions de Monsieur le Président, énoncées ci-dessus, concernant le "schéma départemental des services aux familles et animation de la vie sociale" ;

- Donne délégation à la Commission Permanente pour étudier la version définitive du schéma départemental des services aux familles et animation de vie sociale, étant précisé que la Commission Solidarité, Santé, Action Sociale, Handicap et Logement sera préalablement consultée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, le moment venu, tout document et l'ensemble des actes à intervenir dans ce cadre.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC